

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2024

Présents/hor zirenak : Sabine Etcheverry, Kattalin Duhalde, Anne Marie Darguy, Maité Oxarango, Chantal Echevertz, Philippe Mongabure, Samuel Biscay, Hervé Parachou, Ramuntxo Oteiza, Patrick Barneche, Frédéric Hernandez, Koxe Barbier, Arño Gastambide

Absente / excusée : Karine Perez

1. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (24h)

Par délibération du 31 mai 2022 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet avait été modifiée afin de répondre à la demande d'aménagement du temps de travail de l'agent dans le cadre d'une retraite progressive (passage du temps de travail de 24h à 17h30) + création d'un emploi permanent à temps non complet de 6h30

L'agent part à la retraite au 1^{er} août 2024. Il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet de 24 heures d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2024.

Lancement de la procédure de recrutement. L'avis sortira d'ici la fin de la semaine, il nous incombera de le diffuser largement.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction et après passage au comité technique du Centre de Gestion.

Accord du conseil municipal

2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique en raison d'un accroissement temporaire d'activité

Proposition de créer un emploi non permanent d'adjoint technique en raison d'un accroissement temporaire d'activité (entretien Hardoia et diverses peintures).

Proposition de recruter Gehexan MARTINON pour la période du 24 juin au 09 juillet et Mateo SABALOUÉ pour la période du 08 juillet au 19 juillet.

Validation du conseil municipal

3. Adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par la CAPB pour l'achat d'électricité

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), coordinatrice de la transition énergétique à l'échelle de son territoire, porte depuis 2017 un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie.

Ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins, à l'échelle du Pays basque, afin de pouvoir bénéficier de meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés, en définissant une stratégie d'achat sur mesure vis-à-vis des besoins de ses membres (notamment en faveur d'une offre d'énergie renouvelable pouvant être sourcée directement auprès des producteurs).

La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur du groupement (CAPB). L'accord-cadre sera conclu pour une fourniture d'énergie au 1^{er} janvier 2026.

Dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'énergie hors groupement CAPB et souhaite adhérer à celui-ci, elle doit adhérer avant le lancement de la procédure de consultation (Accord cadre à marchés subséquents) programmé par la CAPB à l'été 2024. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par la CAPB à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Proposition d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la CAPB pour l'achat d'électricité.

Accord du conseil municipal

4. Udabiltza subvention 2024

L'association Udabiltza a pour objet de développer des projets sur l'ensemble du Pays Basque et de promouvoir le travail en commun entre les élus du Pays Basque, entre eux, mais également avec les différents acteurs du territoire. La culture est l'un de ses domaines de travail et, dans ce cadre, Udabiltza a lancé en 2023 la deuxième édition de Geuretik Sortuak.

La convention a été signée en 2023 dans laquelle il été prévu que la subvention serait versée sur 2 ans : 1000€ en 2023 et 1000€ en 2024.

Elle a eu comme objet d'aider à la réalisation d'un court métrage avec nos amis d'Antzuola, auquel ont participé des Aihertars. Nous le verrons lors de la journée du jumelage au mois d'octobre.

Mais aussi des bandes dessinées et une pièce de théâtre qui sera jouée à la Maison pour tous le 13 septembre 2024.

Proposition de verser la subvention de 1 000€ pour 2024. Accord du Conseil municipal

5. Règlement local de publicité

Il est demandé à chaque conseil municipal de prendre connaissance et de donner son avis sur les orientations générales du nouveau règlement de publicité que va décider la CAPB lors du prochain Conseil Communautaire.

Nous sommes actuellement au cours d'un processus qui va se terminer en fin 2025. Il est important de s'en saisir et nous donnerons notre avis au moment voulu. Un état des lieux a été réalisé sur des zones n'appliquant pas toutes la même réglementation.

Des questions subsistent quant au fait d'aller plus loin que la réglementation nationale, dans la baisse d'intensité des enseignes lumineuses mais aussi au niveau du contrôle à posteriori des installations.

Nous devons suivre l'élaboration de ce règlement qui impactera nos paysages à l'avenir.

6. Présentation de la Maison de l'Habitat et de l'Energie du Pays Basque

Ce point afin d'attirer votre attention sur la Maison de l'habitat et de l'énergie du Pays basque. Il est important de prendre connaissance de ce service qui coordonne les aides à la rénovation du parc privé de logement.

Ces aides sont complexes à obtenir d'où la création de ce service d'information, de conseil et d'accompagnement.

Le power point sera disponible sur le site de la commune – a vous de jouer !

Questions diverses

- Acquisitions foncières : pas de nouveauté actuellement sur les procédures qui suivent leur cours.
- Motion du conseil municipal sur les prix pratiqués afin de faire part de son mécontentement quant à la poursuite de ces ventes à des prix inqualifiables (voir texte ci-après)
- Fêtes locales : apéritif des villageois rendez vous dimanche à 11h
- Vendredis et revitalisation de l'Arberoue : Point fait par Virginie Sabaloue
 - Les deux vendredis concernant Ayherre seront le 26 juillet (Force basque au fronton) et le 23 Aout a Abarratia (Abarando organisé par le comité des fêtes)
 - Comme vous le savez, le projet de valorisation de la vallée de l'Arberoue a émergé suite

à plusieurs ateliers organisés avec les élus en 2021/2022, ateliers animés par l'AUDAP (Agence d'urbanisme atlantique et Pyrénées).

Cette initiative est accompagnée par la direction tourisme de la CAPB et bénéficie depuis 2 mois du travail d'une stagiaire (en Master 2) chargée de la mise en œuvre du projet. A la fin de l'année un premier résultat

sera présenté, dans l'attente, une visite a été organisée à la vallée de l'Hergarai afin de prendre exemple sur l'organisation retenue là-bas.

Motion du Conseil municipal lors de la réunion du 10 juin 2024

Comme vous le savez très bien, notre village est fortement impacté par des ventes de terrains ou de maisons dépassant l'entendement.

Après deux propositions de vente ayant défrayé la chronique locale, (terrain et maison), nous constatons une nouvelle vente à un prix délirant.

Heureusement, ce n'est pas le cas de tout le monde, des vendeurs restent raisonnables, mais d'autres pratiquent des niveaux de prix inacceptables qui n'entraînent que stupeur et consternation.

Chaque maison ou vente a son histoire et sa valeur mais, régulièrement, nous constatons une spéculation effrénée.

Ces niveaux de tractation sont évidemment **prohibitifs et inaccessibles** pour la population locale mais ont aussi d'autres conséquences, par exemple, lors de la fixation des prix de référence pratiquée lors des actes notariaux.

Nous sommes également persuadés que les potentiels acquéreurs ne vivront pas de manière définitive ou permanente dans ces maisons, et ne l'utiliseront que comme résidence secondaire.

Leur situation, en plein milieu de terres agricoles qui sont exploitées, posera à terme des problèmes de cohabitation. Qui empêchera les conflits d'usage qui s'installeront progressivement sur ces espaces ?

En tant que conseil municipal, nous essayons avec nos petits moyens d'intervenir avec des préemptions afin de disposer de foncier qui à plus ou moins long terme seront, sous différentes formes, à disposition des villageois.

Un mouvement de fond se lève au Pays Basque afin de prendre conscience et de résoudre le problème du logement, initiative que nous rejoignons sans aucune retenue.

Nous considérons indécente et choquante la permanence des pratiques de ce type au sein de notre village et des villages alentours.

En espérant être écouté et surtout entendu

Le Maire de la commune d'Ayherre et le conseil municipal

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Arño Gastambide